

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25353410

Déposé
01-09-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0430110668

Nom(en entier) : **ENTREPRISES SCHMITZ**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Ourthe 72A
: 6672 Gouvvy**Objet de l'acte :** SIEGE SOCIAL, DEMISSIONS, NOMINATIONS, STATUTS
(TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES MODIFICATIONS)

D'un acte reçu par Maître Vincent STASSER, en date du dix-neuf août deux mil vingt-cinq, en cours d'enregistrement.

Il résulte que:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Anonyme "ENTREPRISES SCHMITZ", ayant son siège à 6670 Gouvvy, Ourthe 72A.

La société a été constituée sous la dénomination ENTREPRISES SCHMITZ Société Coopérative suivant acte sous seing privé du 01 décembre 1986, publié aux annexes du Moniteur Belge du 14 janvier 1987 sous le numéro 870114-142 ;

Dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale reçue par le Notaire Vincent Stasser soussigné le 19 décembre 2013, publié aux annexes du Moniteur Belge du 29 janvier 2014 sous le numéro 2014/01/29-028271

Dont les statuts ont été modifiés suivant assemblée générale reçue par le Notaire Vincent Stasser soussigné le 28 décembre 2017, publié aux annexes du Moniteur belge du 22 janvier 2018 sous le numéro 18015223 ;

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale reçue par le Notaire Vincent Stasser soussigné le 27 décembre 2022, publié aux annexes du Moniteur belge du 02 janvier 2023 sous le numéro 23300322 ;

Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0430 110 668.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré sur chaque point individuellement, prend les résolutions suivantes :

« Première résolution :*L'assemblée décide de modifier l'adresse du siège comme suit : « Chemin de la Menuiserie 8 à 6672 Gouvvy-Ourthe »**L'article correspondant des statuts est modifié en conséquence.***Deuxième résolution :***L'assemblée décide d'ajouter à la fin du premier paragraphe relatif à l'objet social, le texte suivant : « la location de tous biens immobiliers généralement quelconques ainsi que l'activité de mandat auprès d'entreprises »**L'article correspondant des statuts est modifié en conséquence.***Troisième résolution :***L'assemblée décide de mettre fin à la fonction d'administrateur de Monsieur LALLEMENT Rémy, domicilié à 6674 Gouvvy, Montleban 109.***Quatrième résolution :***L'assemblée confère :**- Tous pouvoirs à Monsieur Vincent SCHMITZ, prénommé pour faire exécuter les décisions qui précèdent.**- Au notaire soussigné tous pouvoirs nécessaires aux fins de coordonner les statuts et d'établir la liste des publications prescrites par le Code des sociétés.**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait analytique conforme, le Notaire Vincent STASSER dépose en même temps l'expédition de l'acte.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").